

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

Mme LAPLANCHE, Mme WERLE

Psychologues de l'éducation nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

Le calendrier 2019 en trois étapes



INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > 14 mars > 3 avril 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

 parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

JJ/MM/AAAA

2

22 Janvier → 3 Avril 2019

Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2^e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

3 AVRIL

Dernier jour pour **finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.

DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018



S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP : RAPPEL

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une adresse électronique valide
- > L'INE (identifiant national élève)

Conseil : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr



UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D’INTÉRÊTS»

*Nouveauté
2019*

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu’ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d’encadrement ou d’animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles



MINISTÈRE
DE L’ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L’INNOVATION

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

1 vœu = une formation dans un établissement

> **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux.

> **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;

> Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)

❖ Conseil penser à diversifier ses vœux entre formations sélectives et non sélectives

> **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

❖ Conseil éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 7 vœux en moyenne)

> **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

LES VŒUX MULTIPLES

*Du 22 janvier
au 14 mars
inclus*

- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (sauf écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

10

LES VŒUX MULTIPLES BTS DUT DCG DNMADE

Les BTS, DUT, DCG et DN MADE : Il n'y a pas de secteur géographique

- > Les BTS et DUT sont **regroupés par spécialité et les DN MADE par mention à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Communication)
- > **Chaque établissement proposant une spécialité correspond à un sous-vœu.**
- > **Pour demander une spécialité de BTS, de DUT ou une mention de DN MADE ou un DCG,** le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

Exemple : Max demande le BTS « Communication » dans 4 établissements

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Communication » comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux quelle que soit leur localisation



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

LES VŒUX MULTIPLES CPGE

Les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum (établissements)**

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Versailles sans internat

Lycée B à Saint germain sans internat

Lycée C à Paris avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LES VŒUX MULTIPLES POUR LES DIPLOMES D'ETAT DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Les DE (diplôme d'Etat) du secteur sanitaire et social délivrés par les IFSI ou EFTS :

- > Pour demander une admission en IFSI, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un regroupement d'IFSI** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.
- > Pour demander une admission en EFTS, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un diplôme d'état** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

Exemple :

- > Théo demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université UVSQ (8 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Foch, Mignot, Poissy-St Germain.
- > Théo demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Paris Sud 11 (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux de Théo. En revanche, les sous-vœux de Théo portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LES VŒUX MULTIPLES EN PACES ILE DE FRANCE

La PACES en Ile-de-France :

- > Lorsque le lycéen demande la PACES en Ile-de-France, il formule un vœu multiple et peut choisir **toutes les UFR médicales en IDF : le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- > **Il est recommandé de formuler des sous-vœux pour les 7 UFR de la région**

Exemple : Justine demande la PACES en Ile de France dans les 7 UFR médicales de la région

- La demande de PACES en Ile-de-France compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les 7 UFR médicales choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

14

LES VŒUX MULTIPLES EN ECOLES DE COMMERCE ET D'INGENIEUR

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Certaines écoles se regroupent par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de
- 20 sous-vœux maximum autorisé



FOCUS SUR LES VŒUX DE LICENCE

1 VŒU = UNE FORMATION DANS UN ETABLISSEMENT

Exemple licence de Droit à l'UVSQ

Le **secteur géographique** (IDF cette année) s'applique **quand les formations sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

16

EXEMPLE DECOMPTE DES VŒUX Arthur

- Licence sciences de la vie à l'UVSQ
- Licence sciences de la vie à Paris Diderot
- Licence sciences de la terre à l'université Paris-sud
- Double Licence biologie et mathématiques à Paris-sud
- PACES Ile de France : Diderot, Descartes, Sorbonne Université, Paris Sud, UVSQ
- PACES Amiens
- Concours Advance : Sup biotech' Villejuif, Epita : Paris, Toulouse, Rennes
- DUT génie biologique option diététique :
 - IUT Créteil
 - IUT Montpellier,
 - IUT Lille,
 - IUT Evreux
- CPGE BCPST :
 - Hoche : sans internat
 - Pierres Gilles de Gennes Paris : sans internat
 - Thuilier (Amiens) : avec internat et sans internat
- **Ce candidat a formulé en tout 9 vœux et 7 sous-vœux**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

17

QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

> Des outils informatifs et pédagogiques

> Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels

Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

> Des questionnaires accessibles sur le site [Terminales2018-2019](#) : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site [Terminales2018-2019](#) à partir du 22 janvier.

> Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

19

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

*Nouveauté
2019*

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

20

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

*Jusqu'au
3 avril inclus*

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)

> **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019



L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Lors du conseil de classe de terminale du premier semestre :

- > Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup **une fiche avenir** sera renseignée avec :
 - les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
 - Les appréciations complémentaires du professeur principal
 - l'avis du chef d'établissement
- Elle sera consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr **à partir du 15 mai**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

L'ADMISSION

Elle prend en compte le profil et le projet de chaque lycéen :

- > **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)**
 - sur dossier et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.
 - L'admission en IFSI se fait sur dossier, sans entretien.
- > **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES**
 - la règle : un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil
 - l'université peut subordonner son admission au suivi d'un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
 - si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée



PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

15 mai – 19 juillet 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

 parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

JJ/MM/AAAA

3

15 Mai → 19 Juillet 2019

Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



25 JUIN – 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

25

PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues

- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure
- > C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- > Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- > La phase d'admission est raccourcie **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

Nouveautés
2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

*A partir du
15 mai*

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse** indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> **Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...)** :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> **Formation non sélective (licences, PACES)** :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

>Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

> des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

>Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

> dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans son CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté
2019

>Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

>Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

>Comment ?

Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

33

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

- > **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.
 - **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**
- > **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.
 - **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE POUR CEUX QUI ONT ENCORE DES VŒUX EN ATTENTE

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

- > **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**
- > **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

*Nouveauté
2019*

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE

> 1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

*Nouveauté
2019*

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

36

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

*A partir du
22 janvier*

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact depuis le dossier candidat**

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

 [@Devenir Etudiant](https://www.snapchat.com/add/Devenir_Etudiant) (à partir du 15 janvier)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION


parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

38

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > Du 25 juin au 14 septembre : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles** ;
- > Après les résultats du bac : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **soliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15
janvier et le
15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr



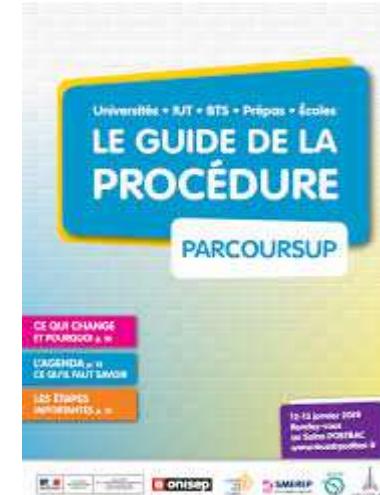
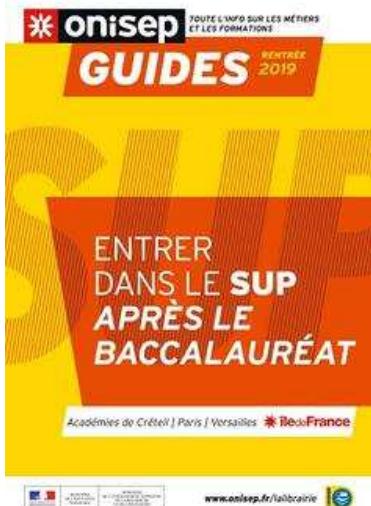
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LES INFORMATIONS DISPONIBLES



<http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-supérieur.html>



NOUS RENCONTRER :

Mmes LAPLANCHE et WERLE :

Au sein du lycée **le lundi le mardi après-midi et le vendredi matin**

Les rendez-vous se prennent au CDI

AU CIO de Versailles

145-147 rue Yves Le Coz
78000
TEL : 01.61.31.27.60



Ouvert au public du lundi au vendredi de **9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
sur rendez-vous ou plages d'accueil
Le mardi matin uniquement en consultation documentaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

43



parcoursup.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

etudiant.gouv.fr

[@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CESURE : MODE D'EMPLOI

> **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)

- > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
- > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
- > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
- > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- > Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- > Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- > Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Nouveauté
2019

- > Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles :
- > Le site est désormais « accessible » à tous
- > chaque formation dispose d'un **référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles
- > le lycéen peut **s'il le souhaite** renseigner une **fiche de liaison** pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter son accueil à la rentrée.
- > **A qui est destinée cette fiche ?** Elle est transmise à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) placées auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. **Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.**



TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Questionnaire d'auto évaluation droit /sciences
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

The screenshot shows the homepage of TERMINALES 2018/2019. At the top, logos for the French Republic, the Ministry of National Education and Youth, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation are displayed. The title 'TERMINALES 2018/2019' is followed by the subtitle 'Premières et Terminales 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur'. The 'onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR' logo is also present. Below the title, five steps are outlined: 'ÉTAPE 1' (Discovering possibilities), 'ÉTAPE 2' (Exploring formations and paths), 'ÉTAPE 3' (Deepening certain fields to clarify choices), 'ÉTAPE 4' (Wanting to talk), and 'ÉTAPE 5' (Preparing for study). Each step is accompanied by an icon and a brief description. At the bottom, a footer bar includes links for '© MENJ - MESRI - ONISEP 2019 | Infos légales | Données Personnelles'.

